Titre :	Référence : **Ancestramil**
RÉGIMENT DES GARDES SUISSES **HISTORIQUE**	**Infanterie** **« Susane » historiques**
Auteur : **Général SUSANE**	Origine : **S.H.D. - Salle de lecture**
Référence : **HISTOIRE DE L'INFANTERIE FRANÇAISE** **Librairie militaire J. Dumaine – Paris 1876** **TOME 2 - Pages 123-164**	Transcripteur : **Philippe HARTEMANN** Date : **Mai 2007**

Ancestramil

COLONELS

1.- **GALATTY** (Gaspard), **septembre 1587**
2.- **HESSY** (Fridolin), **22 juillet 1619**
3.- **GREDER** (Jean-Ulrich) , **15 septembre 1628**
4.- **FREULER** (Gaspard), **15 juillet 1635**
5.- **HESSY** (Jean-Melchior) , **6 novembre 1651**
6.- **MOLONDIN** (Laurent d'**ESTAVAYE** de **MONTET** de), **13 décembre 1655**
7.- **STUPPA** (Pierre) , **1er octobre 1685**
8.- **WAGNER** (Maurice), **13 janvier 1701**
9.- **REYNOLD** (François de), **25 juin 1702**
10.- **BEZENWALD** de **BRÜNSTHAL** (Jean-Victor, baron de) , **11 décembre 1722**
11.- **ERLACH** (Jean-Jacques, chevalier d'), **15 mars 1736**
12.- **CASTELLAS** (Rodolphe de), **16 décembre 1742**
13 – **ZURLAUBEN** (Beat-François-Placide de **LA TOUR-CHÂTILLON**, baron de), **10 mars 1743**
14.- **AFFRY** (Louis-Augustin comte d'), **25 août 1767**

Quelqu'un disait devant une officier suisse :
« - Si l'on réunissait tout l'argent que les troupes suisses ont coûté à la France, on en pourrait paver une route qui mènerait de Paris à Bâle.
- C'est vrai, répondit le Suisse, *mais si l'on réunissait aussi tout le sang que ceux de ma nation ont versé pour la France, on en remplirait un canal qui irait de Bâle à Paris ! ».*
L'un et l'autre avaient raison.
N'appelons pas les étrangers à partager avec nous l'honneur de défendre notre patrie ; ceci nous regarde exclusivement, et nous devons y suffire ; mais n'oublions pas les services qu'ils nous ont rendus.
On a calculé que depuis l'année **1477** jusqu'en **1830**, un million de soldats suisses avaient servi la France. Ce chiffre ne me paraît pas exagéré, et chacun pourra se rendre compte en additionnant les levées annuelles fournies à **LOUIS XI**, **CHALRES VIII**, **LOUIS XII**, **FRANCOIS Ier** et **HENRI II** par nos fidèles et valeureux alliés et en y ajoutant l'entretien de

nombreux régiments qui, depuis **CHARLES IX** jusqu'à **CHARLES X**, ont fait partie intégrante de l'armée française.
Pendant les guerres du **XVI^e siècle**, les Suisses ont presque constamment formé le tiers et quelquefois la moitié de notre infanterie. Mais l'appoint numérique qu'ils nous apportaient n'a été que la moindre partie de la force qu'ils procuraient à notre pays. Ils ont servi encore bien plus par leurs exemples, dans un moment où tant de causes entravaient chez nous l'établissement et de le développement de l'infanterie.
« Un corps de Suisses, disait le maréchal de **SCHOMBERG**, *est dans une armée françoise ce que les os sont dans un corps humain ; non seulement pour leur valeur, mais surtout par leur discipline et patience, qui ne se décourageoit par aucun revers, ni retardement. Aussi les Suisses sont aussi fiers à la fin d'une campagne qu'au commencement ».*

Les Suisses au service de la France y furent toujours des modèles de bravoure, de tenue et de discipline et l'on n'a jamais pu leur faire d'autre reproche que celui de tenir à être payés exactement.
Point d'argent, point de Suisses, dit le proverbe.
Il ne pouvait pas, en effet, en être autrement. Dans l'ancienne armée, les soldats nationaux n'étaient pas très régulièrement payés ; de là, les habitudes de maraude, de pilleries, de violences qui déshonoraient nos drapeaux et qui influaient de la manière la plus fâcheuse sur la discipline. Dans les régiments suisses, le vol d'une poule était puni de mort ! Pour qu'une discipline aussi dure fût maintenue, il était indispensable qu'une solde suffisante fût assurée aux soldats, et si l'on voulait avoir des Suisses, il fallait les payer.

« Quand on considérera bien le tout, dit **BRANTÔME**, *de l'argent qu'ils touchent en leurs monstres en France, ils y en laissent bien autant qu'ils en emportent en leur pays pour le moins. Je dis les soldats, car estant bien policèz et réglèz comme ils sont, ils achètent tout, ils vivent modestement, ne faisant aucunes pilleries ni ravages. Ils aiment à faire bonne chère et à boire toujours de ce bon piot, quand ils devroit couster un escu le pot. Voilà, ils laissent aisément ce qu'ils prennent ».*

Ce que **BRANTÔME** disait des Suisses du **XVI^e siècle** est resté vrai jusqu'au bout. Lorsque les Cantons levaient des troupes, ils n'admettaient que des hommes irréprochables et n'accordaient les places d'officiers qu'à des personnes d'éducation distinguée et d'un mérite reconnu, qui donnassent à leurs soldats de bons exemples. Au moment du départ des régiments, tous prêtaient le serment de *« se souvenir de la patrie, d'être soumis aux supérieurs, de n'incendier ni églises, ni monastères, ni moulins, de n'insulter jamais les prêtres, les religieuses, les vieillards, les femmes ni les enfants, de n'entreprendre aucun pillage sans être autorisés par les chefs et d'avoir enfin la crainte de Dieu devant les yeux ».*
Pour le maintien de cette honnêteté absolue, les régiments suisses obtinrent, dès l'origine de la permanence de leurs services en France, un privilège qui n'a jamais été étendu aux troupes nationales et qu'il serait d'une grande utilité d'établir en présence de l'exploitation éhontée dont les soldats sont aujourd'hui les victimes.
*« Les régiments suisses avaient le droit de faire ouvrir boutiques par leurs vivandiers dans toutes villes ou quartiers où ils étaient en garnison, pour fournir **à eux seulement** toutes les choses nécessaires, sans qu'aucuns magistrats, ni officiers-majors de place en puissent empêcher ».*
Le temps n'est pas loin où il faudra que l'Etat prenne une mesure analogue, ou qu'il se charge de loger et nourrir en partie les officiers, comme il loge et nourrit en partie les soldats. Les augmentations de solde, nécessairement très-légères, ne profitent qu'aux logeurs et gargotiers. Les Suisses jouissaient d'ailleurs d'une solde double de celle des troupes françaises de même rang.

L'origine de l'amitié et de l'alliance de la France et de la Suisse, c'est la guerre de **1444**, suivie des utiles réflexions inspirées par l'issue de la **Bataille de Saint-Jacques**. **CHARLES VII** et son fils pensèrent qu'il était plus profitable de s'assurer d'aussi énergiques alliés que de continuer à les combattre ; de là le traité conclu à **Ensisheim** , le **28 octobre 1444**, entre la Couronne de France et les Cantons de **Berne**, **Lucerne**, **Uri**, **Schweiz**, **Unterwalden**, **Zug** et **Glaris** et les villes de **Soleure** et de **Bâle**, traité confirmé et étendu depuis par ceux du **27 février 1452**, **9 décembre 1456** et **23 septembre 1470**.
C'est **LOUIS XI** qui a le premier pris des troupes suisses à son service, par une convention signée avec les Treize Cantons en **février 1477**.
Dans l'origine, les régiments suisses n'étaient engagés que pour un nombre de mois et d'années déterminé. Ce temps écoulé, les comptes étaient réglés : le colonel recevait un collier d'or en témoignage de satisfaction et les Suisses retournaient chez eux, remplacés par d'autres, s'il en était besoin.
Cependant, **LOUIS XI**, lorsqu'il congédia en **1480** les Suisses qu'ils avait appelés au camp du **Pont-de- l'Arche**, voulut en conserver une compagnie pour la garde de sa personne. C'est en considération de cette permanence qu'il formula les lettres-patentes, enregistrées à la Cour des Comptes le **21 septembre 1481**, accordant aux Suisses des droits, privilèges et exemptions qui, sur beaucoup de points, les assimilaient aux Français.
Cette compagnie, reconstituée en **1495** par **CHARLES VIII**, sous le titre des *Cent hommes de guerre suisses de la Garde*, a été plus tard assimilée aux *Gardes du Corps* et a vécu jusqu'à la Révolution sous le titre des *Cent-Suisses.*
Voici la liste des Officiers qui ont exercé en titre la charge de **Capitaine-Colonel des Cent-Suisses**. Plusieurs autres personnages l'ont exercée par commission.

1. Louis de **MENTHON**, seigneur de **LORNAY**, en **1496**
2. Guillaume de **LA MARK**, seigneur de **MONTBAZON**, en **1502**
3. Henri-Robert de **LA MARK**, seigneur de **FLEURANGES**, en **1516**, maréchal de France en **1526**
4. Robert de **LA MARK**, duc de **BOUILLON**, en **1536**, maréchal de France en **1547**
5. Charles-Robert de **LA MARK**, duc de **BOUILLON**, en **1556**
6. Henri-Robert de **LA MARK**, duc de **BOUILLON**, en **1622**
7. Jean de **SOUILLAC**, seigneur de **MONTMEGE**, en **1653**
8. François-René du **BEC**, marquis de **VARDES**, le **13 mai 1655**
9. Jean-Baptiste de **CASSAGNET**, marquis de **TILLADET**, en **1678**
10. Michel-François **LE TELLIER**, marquis de **COURTENVAUX**, en **1692**
11. César-François **LE TELLIER** de **LOUVOIS**, marquis de **MONTMIRAIL**, le **4 mars 1734**
12. César-François **LE TELLIER** de **LOUVOIS**, marquis de **MONTMIRAIL**, en **1754**
13. Louis-Hercule de **COSSÉ**, duc de **BRISSAC**, le **10 juillet 1781**

La compagnie des *Cent-Suisses* se composait de :

- 1 capitaine-colonel,
- 2 lieutenants,
- 2 enseignes,
- 8 exempts,
- 4 fourriers,
- 1 clerc du guet et son commis,
- 3 trésoriers,
- 1 aumônier,
- 1 médecin,
- 1 chirurgien,

- 1 apothicaire,
- 1 marchand,
- 1 fournisseur d'étoffes,
- 3 tailleurs
- 100 gardes, y compris 3 tambours et 1 fifre.

La compagnie comptait encore 12 vétérans dispensés de service et payés sur la cassette du roi. La moitié des officiers et bas-officiers devaient être français, et comme tels avaient le pas et le commandement sur les autres à égalité de titre. On n'y recevait que des catholiques.
Quand les *Cent-Suisses* étaient appelés à faire campagne, ils prenaient la tête du régiment des *Gardes suisses*, conformément aux dispositions d'une ordonnance royale de **1655**.
Leur tenue militaire, car dans les cérémonies ils portaient des pourpoints à l'antique, consistait en un habit bleu à la livrée du roi avec des parements de velours incarnat ; la veste, la culotte et les bas étaient bleus ; le chapeau était bordé d'un large galon d'or et le baudrier était blanc avec franges de soie aux couleurs du roi mélangées.
Leur drapeau, partagé en quatre quartiers par une croix blanche dont les branches portaient en or les mots : *Ea est fiducia gentis*, avait deux quartiers rouges marqués du chiffre couronné du roi et deux quartiers représentant sous un ciel bleu une mer bleue, au centre une montagne blanche vomissant des foudres rouges et aux angles des figures d'aquilons en or.
Lorsque **CHARLES IX** eut licencié les *Gardes françaises* en **1566**, il fit lever, par capitulation du **21 juillet 1567**, un régiment suisse de 6.000 hommes, qui eut pour colonel Louis **PFYFFER**, de **Lucerne**, et qui reçut le titre de *Garde suisse du Roy*, en récompense de sa magnifique conduite pendant la retraite de **Meaux** à **Paris**.
Ce régiment, congédié à la Paix de **1570**, fut remplacé le **12 novembre 1573** par un nouveau régiment des *Gardes* commandé par Guillaume **TUGGINER**, de **Soleure**. Celui-ci fut composé de 4 compagnies de 200 hommes provenant, les 2 premières du régiment de *Heydt* et les 2 autres du régiment de *Kraft*, qui venaient d'être congédiés après la levée du Siège de **La Rochelle**.
Le régiment de *Tugginer* fut licencié en **février** et **avril 1579**, à cause de l'épuisement des finances.
Le colonel Gaspard **GALATTY**, de **Glaris**, vint pour la première fois en France avec un régiment au mois d'**août 1580**. Ce corps fut renvoyé au mois de **décembre**.
GALATTY, rappelé le **1er janvier 1586** à la tête d'un régiment composé de 4 compagnies de 400 hommes chacune, qui servit en Dauphiné et Provence sous le duc d'**ÉPERNON**, se vit encore licencié en **avril 1587**.
Il revint au mois de **septembre** de la même année, et cette fois ce fut pour plus longtemps.
La Ligue était devenue menaçante et **HENRI III** ne luttait plus que faiblement contre l'ascendant du duc de **GUISE**.
Il avait envoyé en Suisse comme ambassadeur Nicolas **BRÛLART** de **SILLERY**, qui obtint des cantons catholiques un régiment de 4.000 hommes en dix enseignes, qui devait servir auprès du roi en qualité de *Garde Suisse*, sur le même pied et aux mêmes conditions stipulés sous **CHARLES IX** pour le régiment de *Pfyffer*. Cette nouvelle Garde, commandée par Gaspard **GALATTY**, allait marquer son début en servant le roi dans les rues de **Paris**.
Voici des extraits du long et naïf rapport adressé de **Chartres**, le **28 mai 1588**, aux Cantons catholiques sur la Journée des Barricades par **GALATTY** et ses capitaines :
« Il plut dernièrement à Sa Majesté d'approcher tout notre régiment de Paris (il avait ses quartiers à Lagny), *et de nous loger dans le faubourg Saint-Denis…*
Mais comme il étoit entré beaucoup d'étrangers dans la ville …et que S.M. appréhendoit qu'il pourrait en résulter une émeute inopinée … elle nous commanda de tenir prêt notre régiment vers l'aube du jour devant le faubourg Saint-Honoré.
*On nous avertit que M. le Maréchal de **BIRON** se trouveroit en cet endroit et nous feroit entendre l'intention et la volonté de S.M. En effet, le dit seigneur Maréchal nous exposa … ce*

que S.M. désiroit de nous … que nous nous portassions en trois endroits … sçavoir : quatre enseignes dans un cimetière (des Innocents*), quatre autres enseignes près de l'Hôtel de Ville, quatre enseignes devant le Marché Neuf et devant le Petit Châtelet, et les deux autres enseignes au Louvre.*
Il devait se trouver près de chaque garde (poste*) cinq cent honnêtes bourgeois …Ledit seigneur nous défendit de faire mal à personne, et nous ordonna qu'en cas d'une émeute imprévue, nous tâchassions de l'empêcher et d'en garantir S.M. et toute la ville, afin que personne ne fût surprise, offensée et pillée.*
Pendant que nous faisions ainsi la garde, vers les cinq heures du soir, les quatre enseignes, dont deux de ***Saint-Gall****, une du capitaine* ***REGET****, des Grisons, et l'autre de Baden, éprouvèrent une alarme subite.*
Les bourgeois et les habitants de Paris les attaquèrent tout à coup à mains armées … Quoique nous pensassions être au milieu de nos bons amis, que nous défendissions leurs maisons et leurs biens, et que nous ne leur fissions aucun mal, ils les maltraitèrent à coups de pierres et d'arquebuses …de sorte que , de ces quatre enseignes, il resta quarante braves soldats sur la place ; les autres furent entièrement désarmés.
Il est vrai qu'ils ne perdirent pas leurs drapeaux, et qu'on ne nous enleva jamais les nôtres.
Au reste, nous nous plaignons très-hautement à S.M. et à vous, comme à nos généreux et affables seigneurs, de l'attaque infâme qui nous a surpris, quoique nous ne l'ayons pas mérité …
Le roi, voyant que le peuple se soulevoit de plus en plus, et qu'il formoit quelques projets contre sa personne, nous ordonna de tenir notre régiment prêt, et S.M. s'en alla vers le soir au pont de Saint-Cloud … et elle arriva le lendemain dans la ville de Chartres.
Nous nous y sommes aussi rendus avec notre régiment pour garder S.M., suivant la coutume ordinaire … ».

Les quarante Suisses victimes des révoltés furent enterrés au Parvis Notre-Dame. Un seul officier, le Capitaine **BODMER**, avait été blessé.
Le régiment suivit **HENRI III** à **Blois**, et après l'assassinat de **GUISE**, l'accompagna à **Tours**, où il combattit avec la plus grande valeur, en **mai 1589**, à la défense des faubourgs attaqués par **MAYENNE**.
Revenu sous **Paris**, il s'attacha au roi de Navarre après la fin tragique de **HENRI III**, fit la campagne de Normandie et eut la plus grande part à la victoire d'**Arques**.

« - Mon père, dit **HENRI IV** à **GALATTY**, *avant d'engager le combat, gardez-moi ici une pique, car je veux combattre à la tête de votre bataillon ».*

On sait que les lansquenets, par une ruse de guerre qui touche de près à la trahison, faillirent arrêter la carrière du Béarnais dès son début. **GALATTY** s'aperçoit que deux compagnies de son régiment viennent d'être taillées en pièces par les lansquenets, et que le reste est sur le point de céder à une attaque furieuse des régiments de *La Chataigneraie* et de *Tremblecourt*. Il court aux fuyards, en ramène une soixantaine, et renforcé par six compagnies du régiment d'*Arreger*, il fond avec une telle vigueur sur les lansquenets qu'il force ces misérables à abandonner le poste de **La Maladrerie**, pivot des opérations de la journée, dont ils venaient de s'emparer.
Après avoir servi à la défense de **Dieppe**, à la prise des faubourgs de **Paris**, à celle de **Vendôme** et du **Mans**, le régiment fut congédié à la fin de **1589**, sauf la compagnie colonelle, qui continua à être attachée à la garde du roi, et qui, ainsi qu'on le verra, a été maintenue comme compagnie générale à l'organisation définitive du régiment des *Gardes suisses*.
Cette compagnie de **GALATTY** se couvrit de gloire l'année suivante à la bataille d'**Ivry** et à l'attaque des faubourgs Saint-Jacques et Saint-Michel de **Paris**. Elle prit part, en **1592**, au siège de **Rouen**, et en **1594**, à celui de **Laon**.

GALATTY, en **1595**, obtint le régiment de *Wischer*, dont le chef se retirait, et cette transmission de régiment a été la cause d'une confusion qu'il est utile de signaler.
Ce nouveau régiment de **GALATTY** a été congédié à la Paix de **Vervins**, conclue le **2 mai 1598**, en même temps que les régiments de *Grissach* et de *Heydt* ; mais **HENRI IV**, pour témoigner sa satisfaction à ces trois corps qui l'avaient énergiquement aidé à conquérir son royaume, voulut en conserver les compagnies colonelles, et ces trois compagnies, réunies à l'ancienne compagnie de **GALATTY** réservée pour la *Garde*, formèrent un corps de 4 enseignes de 100 hommes chacune, commandé par **GALATTY,** que l'on trouve payé sous le nom de *Gardes suisses*, et à la suite des *Gardes françaises*, sur les comptes de l'année **1599**.
Ces compagnies firent, en **1600**, la campagne de Savoie. Après les sièges de **Chambéry**, **Charbonnières**, **Montmélian** et **Conflans**, auxquels elles prirent part, celle de *Heydt* fut mise en garnison au **Fort Barraux,** dont elle conserva longtemps la garde, et le 2e compagnie de **GALATTY**, celle qui provenait du régiment de *Wischer*, fut congédiée en **février 1601**.
Les deux autres – 1e de *Galatty* et *Grissach* – suivirent la Cour et continuèrent seules de porter le titre de *Gardes Suisses*, bien distinctes de la compagnie des *Cent-Suisses*.

GRISSACH étant mort à la fin de **1601**, sa compagnie fut donnée à **HARTMANIS**, qui avait aussi commandé un régiment pendant les guerres de la Ligue.
La compagnie de **HARTMANIS**, devenue **SCHAWENSTEIN** en **1605**, fut envoyée en **1611** à **Lyon,** où elle est restée comme garnison permanente et privilégiée jusqu'à l'année **1666**. Appelée à ce moment à **Paris**, elle a été réformée le **16 juin 1668**.
La *Garde suisse* se réduisait en **1611**, à la seule compagnie de **GALATTY**, forte de 200 hommes, qui va devenir la compagnie générale du régiment des *Gardes suisses*.
Dans les régiments de cette nation, dont les chefs ont toujours porté en France le titre de colonel, les compagnies de ces chefs étaient nécessairement désignées sous le nom de compagnies colonelles, et on nommait compagnie générale une compagnie unique, appartenant en propre au personnage qui avait la charge de colonel-général des Suisses ; cette compagnie comptait dans le régiment des *Gardes*.
En **mars 1614**, **GALATTY** amena encore un régiment en France : c'était le septième.
Il comptait 10 compagnies à 300 hommes ; il fut réduit à la fin de l'année à 8 compagnies de 160 hommes, qui vont former le noyau du régiment des *Gardes suisses*.
Le maréchal de **BASSOMPIERRE**, nommé Colonel-Général des Suisses en **1614**, a laissé dans ses *Mémoires* des détails circonstanciés sur la formation définitive en **1616** de ce régiment.
Voici l'analyse de son récit :
*« Au milieu de **mars 1614**, on apprit à la Cour que le duc de **NEVERS** avoit pris Mézières et Sainte-Menehould, ce qui obligea le roi de faire une levée de 6.000 Suisses, que je fus recevoir au commencement de mai à Troyes, où ils étoient en deux régiments de 3.000 hommes chacun, commandés par les colonels **GALATTY** et **FUGLY**. Ces régiments se rendirent à Vitry, à l'assemblée de l'armée de M. de **PRASLIN**.*
*La paix s'étant faite, Galatty fut mis en garnison à Sézanne et Fugly à Barbonne-en-Brie. La paix étant accomplie, la reine se résolut de ne retenir que 3.000 Suisses. Pour cet effet, je m'en allais donner congé les chaines d'or, selon la coutume, au colonel **FUGLY**, et emmenai le régiment de Galatty, par Rosoy-en-Brie, à Milly, où se trouvoit M. le maréchal de **BRISSAC**, qui commandoit la petite armée que le Roy vouloit mener en Bretagne avec luy ».*
Galatty accompagna donc le roi à **Nantes** ; il y demeura pendant la durée des Etats, et au retour fut mis à **Etampes**, où il perdit 1.000 hommes par les maladies. On l'envoya alors à **Meaux**.
En **1615**, les mécontents rentrent en campagne ; *Galatty* sert à l'armée de Picardie. En **septembre**, deux compagnies se rendent avec deux couleuvrines au siège de **Creil-sur-Oise**, et le **15**, une compagnie repousse vertement l'ennemi au gué de **Verberie**.

Le **17 octobre**, le régiment se trouve à la surprise de **Sens**, et ce fut la compagnie du capitaine **HESSY** qui fit le gros de la besogne ; ainsi qu'à la prise de **Chanlay**. Sur la fin de l'année, *Galatty* suit la Cour en Touraine, et en **janvier 1616** il est mis en garnison à **Poitiers**, ville dont on suspectait la fidélité. Le roi demeura trois mois à **Tours**, pendant qu'on traitait de la paix à **Loudun**.

« *Pendant ce temps*, dit **BASSOMPIERRE**, *le roy se résolut de faire à Tours un régiment complet de ses Gardes suisses, et ils vinrent faire la première garde devant son logis le mardy, douzième de mars* ».

L'organisation du corps avait eu lieu le **7**. Le commandement du nouveau régiment resté confié au colonel Gaspard **GALATTY**, que recommandaient 30 années de bons et loyaux services, et ce corps fut composé à l'origine de 6 compagnies de 160 hommes, dont voici l'appel.
La 1re était l'ancienne compagnie de *Galatty*, dont l'arrivée en France remontait à **1587**. Les cinq autres furent composées avec les meilleurs des 1.500 hommes qui restaient du régiment de *Galatty* en garnison à **Poitiers**, et eurent pour capitaines Gaspard **PFYFFER**, de **Lucerne**, Jean **SCHORSCH**, des Ligues grises, Jean-Ulrich **GREDER**, de **Soleure**, Jean-Luce de **GUGELBERG-MOOS**, de la Ligue des Dix-Juridictions, et Rodolphe de **PLANTA**, des Grisons.
Disons qu'à la mort de **GALATTY** en **1619**, sa compagnie fut donnée à **BASSOMPIERRE**, et devint ainsi la compagnie générale, et que le nombre des compagnies du régiment a suivi les variations suivantes :

- il fut porté à 9 en **1617**
- à 10 en **1619**
- à 11 en **1629**
- à 19 en **1639**
- à 23 en **1648**
- réduit à 19 en **1650**
- porté à 21 en **1653**
- à 29 en **1657**
- ramené à 19 en **1661**
- reporté à 21 en **1667**
- réduit à 10 en **1668**
- enfin, en **1690**, ce chiffre a été fixé à 12, et n'a plus varié.

Voici comment les compagnies furent alors partagées entres les Cantons :

- la Compagnie Générale, qui ne fut réellement incorporée dans le régiment qu'en **1661**, était avouée par tous les Cantons.
- **Lucerne** et les **Grisons** avaient chacun une compagnie entière.
- **Zug** et **Zürich** avaient ensemble une compagnie par moitié : c'était la 4e.
- la 5e était formée d'une demi-compagnie de **Glaris** et d'une demi-compagnie de **Schaffhausen**.
- la 6e : d'une demi-compagnie de **Schweitz** et d'une demie de **Fribourg**.
- la 7e : de deux demi-compagnies appartenant au Canton de **Berne**.
- la 8e : d'une demi-compagnie de **Soleure** et d'une demi-compagnie des **Grisons**.
- la 9e : d'une demi-compagnie de **Soleure** et d'une demi-compagnie de **Berne**.
- la 10e : de 2 compagnies de **Soleure**.
- la 11e : d'une demi-compagnie de Soleure et d'une demi-compagnie des **Grisons**.
- Enfin, la 12e et dernière : de 2 demi-compagnies du Canton des **Grisons**.

Ancestrami

Pendant l'année **1616**, les *Gardes suisses* accompagnent le roi dans ses voyages. Arrivés à **Paris**, ils prennent leurs quartiers dans les faubourgs, spécialement dans ceux de la rive gauche de la Seine, ou dans la banlieue occidentale.
En **décembre**, 600 hommes sont envoyés en Champagne et contribuent à la prise du château de **Sainte-Menehould**.
En **1617**, 4 compagnies marchent sous les ordres du duc de **GUISE** et font le siège de **Château-Porcien** et de **Rethel** ; 4 autres suivent le comte d'**AUVERGNE** et prennent part au siège de **Soissons**.
La mort du maréchal d'**ANCRE** ayant ramené la paix, ces compagnies rentrent à **Paris**, et au mois de **juillet** trois d'entre elles servent à escorter le prince de **CONDÉ** de la Bastille au donjon de **Vincennes**.
Au mois d'**août 1619**, 300 hommes commandés par le colonel **HESSY**, de **Glaris**, se rendent à marches forcées en Bretagne pour réduire le gouverneur de **Concarneau** qui s'était révolté.
En **1620**, le régiment suit le roi en Normandie et en Anjou, assiste sans combattre à l'affaire des **Ponts-de-Cé** et fait partie du voyage de Béarn.
L'année suivante, il sort encore de **Paris** avec **LOUIS XIII**, arrive à **Saumur,** laisse le **10 avril** 2 compagnies à la garde du château et arrive devant **Saint-Jean-d'Angély**. Après la reddition de cette ville, il va chercher du canon à **Saumur** et le conduit devant **Clérac**.
Au siège de **Montauban**, il rivalise d'ardeur avec *Normandie*, et se distingue entre tous le **2 septembre**. Le feu avait pris aux poudres d'une batterie ; malgré l'horreur de cette catastrophe et malgré l'effort des assiégés qui veulent en profiter, il se maintient dans sa position et conserve la batterie.
Le **23**, 50 Suisses repoussent une sortie, et plus tard 200 hommes, **HESSY** en tête, détruisent complètement un secours envoyé de **Saint-Antonin** pour renforcer les assiégés. Il n'en échappa que 4 hommes. Le colonel **HESSY** fut blessé d'un coup de pistolet.
BASSOMPIERRE, en parlant du siège de **Montauban**, raconte un trait de flegmatique courage et de singulière probité de la part d'un garde de la Compagnie Générale :

*« La nuit du **26** au **27 août**, dit-il, un Suisse de ma compagnie, nommé **JACQUES**, nous dit que si je lui voulois donner un écu, qu'il rapporteroit les gabions que les ennemis avoient renversés dans un chemin creux, pourvu qu'on lui voulût faire passage. Ce que nous fîmes.*
Et ce qui nous estonna le plus, fut que cet homme rapportoit les gabions sur son col, tant il étoit robuste et fort.
Les ennemis lui tirèrent 200 arquebusades sans le blesser, et après en avoir rapporté six, les capitaines des Gardes me prièrent de ne mettre plus au hazard pour un gabion restant un si brave homme. Mais il leur dit qu'il y avoit encore un gabion de son marché, qu'il vouloit rapporter : ce qu'il fit ».

Après la levée du siège de **Montauban**, les *Gardes suisses* accompagnèrent le roi à **Bordeaux**, d'où ils se rendirent à **Poitiers** en **janvier 1622**.
En **avril**, ils en partirent pour **Nantes** et ils se distinguèrent au passage de vive force dans l'ile de **Rièz**, à côté des *Gardes françaises*. Le régiment fut ensuite employé aux sièges de **Royan** et de **Nègrepelisse**. A ce dernier siège, il servit l'artillerie avec habileté et bonheur, et détermina la prise de la ville en démontant les 3 seules pièces des assiégés.
Il prit part encore au siège de **Saint-Antonin**, suivit le roi dans le Languedoc et contribua à la prise de **Lunel** et de **Sommières**. A **Montpellier**, il eut la gloire de repousser, le **2 septembre**, une grande sortie qui avait fait reculer les régiments de tranchée.
Après la prise de **Montpellier**, les *Gardes suisses* retournèrent à **Paris** et y demeurèrent jusqu'en **1627**, sauf la compagnie de Zurlauben, laissée en Poitou et Saintonge.
Le colonel **HESSY** mourut en **novembre 1626** et ne fut remplacé qu'en **septembre 1628**. Ce fut le spirituel, élégant mais besogneux **BASSOMPIERRE** qui toucha pendant ces deux années les émoluments de la charge. Il s'agissait alors pour lui de ne pas paraître trop déchiré à côté du magnifique et galant **BUCKINGHAM**. Il recevait déjà par mois 2.087 livres

comme colonel-général des Suisses et 5.220 livres comme capitaine de la compagnie générale.
En **1627**, 7 compagnies du régiment se rendent devant **La Rochelle** et y retrouvent la compagnie détachée depuis **1622**. Elles y furent postées au village d'**Aytré**, comme les *Gardes françaises*.
Plus tard, 3 compagnies furent mises au quartier de **BASSOMPIERRE** à **Laleu**, de l'autre côté de la baie.
Les Suisses n'ont pris qu'une faible part aux actions qui signalèrent le long blocus de la ville. Le seul fait à enregistrer, c'est la réception du colonel **GREDER**, de **Soleure**, qui eut lieu le **15 septembre 1628**, au village de **La Font** ; 6 compagnies occupèrent **La Rochelle** le **30 octobre**, elles en sortirent le **5 novembre** pour retourner à **Paris**.

En **1629**, les *Gardes suisses* sont sur les Alpes. Au combat du **Pas-de-Suze**, ils étaient à la gauche des *Gardes françaises*, et ils y firent des merveilles, surtout le compagnie nouvelle de Salis. Ils forcèrent les obstacles qu'ils avaient en tête et investirent la ville de **Suze**, qui capitula le **7 mars**.
La compagnie de Reding fut laissée dans la citadelle et le reste du corps repassa les Alpes pour se rendre devant **Privas**, où les Suisses emportèrent d'assaut le Fort de Toulon, le **26 mai**.
Le **7 juin**, ils assistaient à la capitulation de **Saint-Ambroix,** et peu après ils reprenaient le chemin de **Paris**.
En **1630**, fort de 2.500 hommes, le régiment accompagne le roi à Lyon, et de là en Savoie. Après la soumission rapide de cette province, 8 compagnies pénètrent en **Piémont** avec le duc de **MONTMORENCY** ; elles ne font qu'assister au combat de **Veillane**, mais elles se signalent à l'attaque de **Carignan**. Après la trêve qui suivit le combat, elles furent placées à **Suze** ; les 4 autres compagnies étaient demeurées à la garde de **Montmélian**. La paix se fit et toutes les compagnies regagnèrent **Paris**.
L'année suivante, les *Gardes suisses* accompagnent le roi à **Dijon** et à **Metz**. En **1632**, ils reviennent avec lui en Lorraine, puis vont en Languedoc.
En **1633**, le régiment occupe la Lorraine et **Nancy** et revient dans ses quartiers de **Paris**, qu'il ne quitte pas en **1634**. En **1635**, il retourne en Lorraine et fait le siège de **Saint-Mihiel**. Quelques compagnies sont employées au siège du château des Bruyères, près de **Rambervillers**. Jamais, dit la relation, les Suisses ne furent plus prompts à se gabionner et à travailler aux tranchées, encouragés par la présence de leur colonel, auquel ils témoignaient une grande affection. Ce colonel était le marquis de **COISLIN,** qui venait de remplacer comme colonel-général **BASSOMPIERRE**, envoyé à la Bastille pour y expier ses prodigalités.
D'autres compagnies servaient en **1635** avec le cardinal de **LA VALETTE** dans le Palatinat. Ce fut lorsque ce cardinal voulut aller au secours de **Mayence** que surgit, pour la première fois, la prétention des Suisses de ne point servir contre la Maison d'Autriche au-delà du Rhin, en vertu des traités existant entre cette puissance et les Cantons.
Les capitaines **RUDELLA** et **HESSY** refusèrent de passer le fleuve, et il ne fallut rien moins que la fermeté du cardinal et la contenance menaçante de l'armée pour démontrer aux Suisses qu'ils étaient payés pour combattre partout les ennemis de la France. Ils prirent enfin leur parti et firent de leur mieux au secours de **Mayence** et dans la retraite sur **Metz**, pendant laquelle ils sauvèrent par leur intrépidité l'artillerie compromise près de **Birkernfeld**.
Les *Gardes suisses* contribuent en **1636** à la reprise de **Corbie**.
En **avril 1637**, la Compagnie de Reding, qui depuis **1629** était restée en Piémont, rallia le régiment qui détacha 5 compagnies au siège de **Landrecies** et 2 à celui de **La Capelle**.
En **1638**, 4 compagnies servent au siège de **Saint-Omer**, qui est levé, puis à ceux de **Renti** et du **Catelet**. En **1639**, le gros du régiment est avec le roi au siège d'**Hesdin** ; il se distingue à

l'assaut général, 4 compagnies passent en Lorraine avec le maréchal de **CHÂTILLON**, qui force **PICCOLOMINI** à lever le siège de **Pont-à-Mousson**, et prend **Ivoy** le **2 août**.
Une partie du régiment suit **LOUIS XIII** en Dauphiné ; enfin au mois d'**octobre** plusieurs compagnies passent les Alpes, rallient l'armée du comte d'**HARCOURT** et se signalent au combat de la **Route-de-Quiers**.
En **1640**, 9 compagnies sont au siège d'**Arras**. Les Espagnols exécutent le **30 juillet** une si furieuse sortie sur elles qu'elles sont complètement culbutées. Découragés par cet échec et par la destruction de leurs travaux, les Suisses ne voulaient plus retourner au combat, quand tout à coup le tambour de *Champagne* se fait entendre ; honteux, ils ressaisissent leurs armes, s'élancent, rentrent l'épée à la main dans la tranchée et reprennent leurs canons et la demi-lune, avant que *Champagne* ait pu arriver en ligne. Le capitaine **REDING** fut tué dans cette affaire et son fils trois fois blessé. Le lieutenant de **MONT** arracha la hallebarde d'un officier espagnol, et lui fendit, assure-t-on, la tête *jusqu'à l'estomac*. Ce vigoureux officier reçut pendant ce temps-là un coup de mousquet.
Les compagnies qui étaient en Piémont eurent de belles occasions. Elles se trouvèrent à l'attaque des lignes de **Casal**, le **29 avril**, où le lieutenant **ANCHEZ** fut frappé à mort, et au siège de **Turin**, où elles se distinguèrent, le **11 juillet**, en repoussant les efforts du marquis de **LEGANEZ** et du prince Thomas de **SAVOIE**.
En **1641**, 5 compagnies se rendent en Flandre pour l'investissement d'**Aire**. Le **18 juin**, elles repoussent une sortie, et le **10 juillet** elles voient tomber dans leurs rangs, mortellement blessé, le marquis de **COISLIN**, colonel-général des troupes de leur nation.
Trois compagnies, demeurées auprès du roi, partirent avec lui de paris après la perte de la bataille de **Sedan** (ou **La Marfée**), et le laissant à **Reims**, joignirent les débris de l'armée du maréchal de **CHÂTILLON**.
Les 4 compagnies de *Piémont* contribuèrent à la prise d'**Ivrée** et de **Coni**, et plus tard la compagnie de Molina fit le siège de **Démont** : ce capitaine perdit la vie le **17 octobre** en montant à l'assaut de la place.
L'année suivante, 6 compagnies suivent le roi en Languedoc et en Roussillon, et font le siège de **Collioure**.
Le **16 mars**, elles enlèvent le Fort-Neuf ; le **19**, elles repoussent une sortie le long de la mer ; le **24**, elles emportent d'assaut le Fort Sainte-Thérèse ; l'enseigne **SCHAWENSTEN** y est tué ; tout ce qui se trouve dans le fort est passé au fil de l'épée. Le lendemain, les Suisses soutiennent *Champagne* vivement attaqué par une sortie. Le **9 avril**, la mine joue au corps de place, et les Suisses, prompts comme l'éclair, se logent dans la brèche et forcent la ville à se rendre. Le siège de **Perpignan** offrit moins de difficulté. Après la prise de cette capitale du Roussillon, les 4 compagnies de Reding, Zurlauben, Roll et Wallier y furent mises en garnison. Elles y restèrent deux ans.

Les compagnies de Praromann et de Ghibelin, qui étaient encore en Italie, se distinguèrent en **novembre** au siège de **Tortone**.
En **1643**, après la victoire de **Rocroi**, 4 compagnies des *Gardes suisses* joignirent l'armée du duc d'**ENGHIEN**, et prirent part aux sièges de **Thionville** et de **Sierck**.
En **1644**, 10 compagnies sont au siège de **Gravelines** ; elles y repoussent vigoureusement une sortie le **25 juin**. La tête du régiment servit en **1645** en Flandre sous le duc d'**ORLÉANS**, et fit les sièges de **Mardyck**, **Saint-Venant**, **Béthune** et **Lencke**.
Deux compagnies étaient en Lorraine avec le comte **MAGALOTTI** ; elles se firent remarquer au siège de **La Mothe**.

Les 4 compagnies qui étaient à **Perpignan** passèrent en Catalogne avec le maréchal du **PLESSIS-PRASLIN**, et servirent au siège de **Rosas**, où le capitaine **WALLIER**, qui les commandait, fut blessé, à la prise d'**Agramon**t et au combat de **San-Feliù**, après lequel elles rentrèrent dans **Perpignan**.

Le **16 septembre 1646**, ces mêmes compagnies furent embarquées à **Toulon** pour aller faire le siège de **Piombino**, qui ne tint que 4 jours, et où le capitaine d'**ESTAVAYE** fut blessé.
Elles descendirent ensuite le **10 octobre** dans l'île d'**Elbe**, et se signalèrent au siège de **Portolongone**, où elles demeurèrent en garnison.
Les compagnies qui étaient cette année en Lorraine servirent à la prise de **Longwy**, et le reste du régiment fit avec le duc d'**ORLÉANS** les sièges de **Courtrai**, **Ypres**, **Mardyck** et **Berghes**.
Les *Gardes suisses*éprouvèrent de grandes pertes dans ces sièges : les capitaines de **SALIS** et **SCHIMDT** furent tués le **10 août** à l'assaut de **Mardyck**.
Après la prise de **Berghes**, 6 compagnies passèrent sous les ordres du duc d'**ENGHIEN** et firent des merveilles au siège de **Dunkerque**. Le **6 octobre**, elles franchirent le fossé, attachèrent le mineur à l'ouvrage à cornes, s'emparèrent de cet ouvrage et poussèrent leur travail jusqu'au fossé de la ville, ce qui détermina la garnison à battre la chamade.
En **1647**, le régiment est encore divisé en trois : 7 compagnies sont en Toscane, à **Piombino**. Le reste est partagé entre le maréchal de **GASSION**, qui assiège **La Bassée** et **Lens**, et le maréchal de **RANTZAU**, qui attaque **Dixmude**.
Deux compagnies prennent part à la belle défense que fait le marquis du **PLESSIS-BELLIÈRE** dans **Armentières**.
En **1648**, 4 compagnies de *Gardes suisses* servent sous le prince de **CONDÉ** et contribuent à la prise d'**Ypres**. Elles se trouvent ensuite à la bataille de **Lens**, où, placées au centre de la ligne, entre les *Gardes françaises* et les *Gardes écossaises*, elles se font remarquer par leur bravoure. Les capitaines **HESSY** et **GHIBELIN**, et le lieutenant **SURY** y perdent la vie.
De 8 compagnies qui étaient en Italie, 4 ne bougent pas de **Piombino** ; les autres assistent au siège de **Crémone**, où elles perdent beaucoup de monde. Enfin, 8 compagnies demeurent cette année à la Cour, à cause des troubles naissants de la Fronde, et partagent en ce moment toutes les corvées des *Gardes françaises*.
En **1649**, des 8 compagnies de l'armée d'Italie, 3 sont toujours à **Piombino** ; les 5 autres entrent au mois de **mai** dans **Casal,** pour y tenir garnison.
Les 16 autres compagnies servent en Flandre sous le comte d'**HARCOURT**, font le siège de **Cambrai**, et se distinguent le **4 août** au passage de l'Escaut, près de **Denain** ; le lieutenant **BRENDLÉ** est tué. Une compagnie sert au siège de **Condé**. L'année suivante, l'agitation du royaume prend un caractère alarmant : tout le régiment est réuni près du roi, sauf la compagnie de Zurlauben, laissée seule à la garde de **Casal**.

Le régiment se rend en Bourgogne avec le duc de **VENDÔME**, pour faire le siège de **Seurre**, appelé dans ce temps-là **Bellegarde**, et il accompagne ensuite le roi à **Bordeaux**. Le colonel **FREULER**, petit-fils de **GALATTY**, fut mortellement blessé cette année dans une des émeutes de **Paris**.
En **1651**, le régiment est avec le roi en Guyenne. Une partie marche avec le comte d'**HARCOURT** au secours de **Cognac**, et force par la droite les lignes du prince de **CONDÉ**. Tout ce qui était dans ces lignes est tué ou pris.
En **novembre**, ce détachement arrive à **La Rochelle** et travaille à relever les fortifications de cette ville, détruites après le siège de **1628**.
En **mars 1652**, ces mêmes compagnies investissent **Saintes**, qui se rend aussitôt. Le reste du corps, qui suivait le roi, assiste sous **TURENNE** aux combats de **Bléneau** et d'**Etampes**, et prend part au sanglant combat du faubourg Saint-Antoine.
Quelques jours auparavant, la compagnie Dumont, jetée dans **Saint-Denis**, y avait été assaillie par les bourgeois de **Paris**. Après une héroïque résistance, accablée par le nombre, elle s'était rendue au prince de **CONDÉ**.
En **septembre**, un détachement servit au siège de **Coucy** ; le capitaine **STUPPA** y fut tué. A la fin de l'année, la compagnie Zurlauben quitta **Casal**, pour aller occuper la citadelle de **Turin**.

Le gros du régiment fait en **1653** partie de l'armée de Champagne, et se trouve aux sièges de **Mouzon** et de **Sainte-Menehould**. A l'assaut livré le **26 novembre** à cette dernière ville, les *Gardes suisses* se logent sur la brèche. **Sainte-Menehould** capitule le lendemain, et 2 compagnies y restent en garnison. Elles y demeurèrent jusqu'en **juillet 1654**, et se rendirent alors au siège de **Stenay**.
Pendant l'année **1653**, 5 compagnies et demie servirent en Italie avec le maréchal de **GRANCEY**. Elles eurent beaucoup de part le **23 septembre** au succès du combat de **La Roquette**, où les Suisses s'animèrent tellement qu'après avoie épuisé toutes leurs balles, ils chargèrent leurs mousquets avec des boutons de leurs habits.
Ces compagnies contribuèrent en **1654** à la victoire remportée sur les rives de la Bormida, et pénétrèrent dans le Milanais. La même année, une autre fraction du régiment se rendit le **3 juillet** au camp devant **Stenay**, dont **FABERT** dirigeait le siège.
Le **28**, les Suisses emportèrent avec une furie extraordinaire la demi-lune du Moineau. Après la prise de **Stenay**, ces compagnies marchèrent au secours d'**Arras**, serré de près par les Espagnols, et contribuèrent vigoureusement le **25 août** à forcer les lignes de l'ennemi, et à le contraindre à lever le siège. Il en coûta la vie eux capitaines **SURY** et **BEZENWALD**.
En **1655**, il ne se passa rien de mémorable en Italie. Le gros du régiment servit en Flandre, partagé entre les maréchaux de **TURENNE** et de **LA FERTÉ**, aux sièges de **Landrecies** et de **Condé**.
La charge de colonel des *Gardes suisses*, restée vacante depuis plus d'un an, fut donnée au capitaine d'**ESTAVAYE-MONTET**, qui prit en **1664**, après la mort de son frère ainé, le nom de **MOLONDIN**.
Les mêmes compagnies étaient en **1656** au siège de **Valenciennes**. Elles y ouvrirent la tranchée avec les *Gardes françaises*.
Le colonel fut très-grièvement blessé dans la sortie du **4 juillet**. Après la levée du siège de **Valenciennes**, les *Gardes suisses* firent celui de **La Capelle**, qui se rendit.
Les compagnies d'Italie prirent part au siège de **Valencia**, un des épisodes les plus brillants de l'histoire du régiment. Le **10 juillet**, ces compagnies refoulent une sortie avec la plus grande valeur. Le **14**, nouvelle sortie qu'elles font échouer avec le même succès, et où elles tuent 500 hommes à l'ennemi. Le **25 août**, elles donnent l'assaut et se logent sur la brèche. Quelques jours après, malgré l'explosion désastreuse d'une mine, elles s'emparent du retranchement intérieur ; la ville capitule à l'instant, et elles en prennent possession.

En **1657**, ces mêmes compagnies sont au siège d'**Alexandrie**. Le gros du régiment servait toujours en Flandre, et se trouvait à la prise de **Montmédy**, de **Saint-Venant** et de **La Mothe-aux-Bois** qui fut rasée.
Au siège de **Montmédy,** les *Gardes suisses* repoussèrent le **13 juillet** une sortie où fut tué le lieutenant **BUMANN**. Les 11 compagnies employées en Italie se sont distinguées en **1658** au siège de **Mortara** et à la défense de **Valencia**.
Les autres ont fait le siège de **Dunkerque**, où, commandées par le colonel-général, comte de **SOISSONS**, elles se conduisirent avec leur bravoure et leur discipline accoutumées.
Le **12 juin**, le maréchal d'**HOCQUINCOURT**, que sa mauvaise étoile avait jeté parmi les ennemis de la France, vint reconnaître nos lignes. Le colonel d'**ESTAVAYE**, découvrant un groupe ennemi, propose au comte de **SOISSONS** de faire sortir 20 Suisses des lignes et de les embusquer derrière une dune qui flanquait le chemin suivi par la reconnaissance. Le comte y consent, et un moment après, ces Suisses ayant fait une décharge, on vit un mouvement extraordinaire dans la troupe espagnole : c'était le maréchal d'**HOCQUINCOURT** qui venait de recevoir une balle dans le ventre, et qui alla mourir une heure après dans une petite chapelle voisine.
Le **14** fut livrée la bataille des **Dunes**. Les *Gardes suisses* y étaient en 2 bataillons, à la gauche des *Gardes françaises*. Le comte de **SOISSONS**, la pique à la main, chargea à leur tête. Après la victoire, les *Gardes suisses* retournèrent au siège de **Dunkerque**, et eurent la plus grande

part à la conquête du chemin couvert, après un combat des plus vifs, où furent tués le lieutenant **BUMANN** et 140 soldats. Le régiment termina cette campagne et la guerre par la prise d'**Ypres**, dont il emporta le chemin couvert, de **Berghes**, de **Dixmude** et de **Gravelines,** où 2 compagnies furent laissées en garnison.
En **1659**, au moment où la Paix des Pyrénées fut signée, voici quelle était la position des 30 compagnies qui composaient le régiment des *Gardes suisses* :

- 6 compagnies étaient en garnison à **Audemarde**,
- 1 ½ à **Montmédy**,
- 1 à **Ypres**,
- 1 à **Furnes**,
- 1 à **Perpignan**,
- 1 à **Lyon**,
- ½ compagnie à **Péronne**,
- 5 compagnies à **Mortara**,
- 5 à **Valencia**,
- 4 ½ à **Marseille et Toulon**,
- et 3 ½ avec le roi à **Paris**.

Le **9 août**, 7 des compagnies qui étaient en Italie quittèrent leurs garnisons et rejoignirent le roi à Bordeaux, pour augmenter la pompe de son mariage avec l'infante **MARIE-THÉRÈSE**.
La réforme de **1661** réduisit le régiment à 20 compagnies, nombre fixé pour tous les *Vieux Corps*.
Dans un traité conclu à **Aarau** le **1er février 1658**, avec les Cantons, le roi avait consenti à l'insertion d'une clause qui accordait aux officiers suisses les mêmes droits à l'avancement qu'aux officiers français, jusqu'au sommet de la hiérarchie. Ils purent devenir officiers généraux. Le colonel d'**ESTAVAYE** avait déjà été honoré de cette faveur : il était maréchal de camp du **7 Janvier 1656**.
L'Estat de la France, imprimé à Paris en **1663,** donne au sujet des *Gardes suisses* des renseignements qui permettent de supputer ce que coûtait alors le régiment :
« Chaque capitaine reçoit tous les mois, pour entretenir sa compagnie complète et ses officiers, 4.202 livres 2 sols.
Pour le plat du colonel , il y a 400 escus par mois, chaque escu à 58 sols, pièce.
Pour l'Estat-Major des officiers en Justice : 800 livres 8 sols par mois.
Ces officiers sont : le Grand-Juge, le grand Prévost, un greffier, les juges de chaque compagnie, les Petits-Prévosts, vingt archers du Grand-Juge et un exécuteur de justice. »

En **1662**, 5 compagnies des *Gardes suisses* ont pris part à l'expédition conduite par le duc d'**ELBEUF** contre les paysans révoltés du Boulonnais, et assistaient le **2 décembre** à l'entrée de **LOUIS XIV** à **Dunkerque**.
Au mois d'**août 1663**, 14 compagnies passèrent en Lorraine et firent le siège de **Marsal**.
Pendant les années suivantes, tout le régiment est réuni à **Paris**, sauf 3 compagnies détachées à **Perpignan**, **Bordeaux** et **Marseille**.
Le corps suit le roi en Flandre en **1667**, et prend part aux sièges de **Tournai**, de **Douai** et de **Lille**. 3 compagnies sont laissées à **Tournai**, 6 autres à **Douai**. Les 9 autres contribuent en **1668** à la première conquête de la Franche-Comté.
Après avoir suivi le roi en **1671** dans son voyage à **Dunkerque** et à **Tournai**, les compagnies du régiment reviennent à **Paris**.
En **1672**, elles se rendent d'abord sur la Sambre, puis sur le Rhin. Elles servent au siège d'**Orsoy**, à celui de **Doësbourg**, où le capitaine **SURY** et 30 soldats sont tués. Elles vont de là avec le roi à **Utrecht**, dont le commandement est confié au capitaine **STUPPA**.
A la prise de **Woërden,** le lieutenant de **SACONNAI** prit deux drapeaux et un major hollandais, et reçut deux coups de feu.

En **1673**, 1 bataillon, c'est-à-dire 3 compagnies de 200 hommes chacune, se trouve au siège de **Maëstricht** ; 2 autres bataillons sont avec le prince de **CONDÉ** en Hollande ; le 4, qui dès l'année précédente était passé avec **TURENNE** dans l'Electorat de **Cologne**, est de l'expédition sur les terres de Brandebourg, et se distingue à la prise d'**Unna**.
En **1674,** le régiment est tout entier au siège de **Besançon** : il monte le canon sur la colline de **Chaudane**, pour foudroyer la citadelle. Il passe ensuite en Flandre et combat à **Séneff**. Un seul officier, le lieutenant **FLORICHET**, y perdit la vie ; mais 10 furent blessés et 229 bas-officiers et soldats furent hors de combat.
En **1675**, les *Gardes françaises* et *suisses* forment brigade ensemble, comme cela eut toujours lieu depuis.
Les Suisses se distinguent en **1676** à la prise de **Condé**, **Aire**, **Lencke**, et à la levée du siège de **Maëstricht**.
L'année suivante, on fait les sièges de **Valenciennes** et de **Cambrai**.
Le lieutenant de **SACCONAI**, à la tête d'une demi-compagnie, emporte la demi-lune de **Valenciennes**, et pénètre dans la ville par la porte de **Mons,** pendant que les *Mousquetaires* y entraient par celle de **Cambrai**.
Le capitaine **VILLARS-CHANDIEU** est dangereusement blessé à la prise de **Saint-Ghislain**.
En **1678**, 3 bataillons sont au siège de **Gand** et contribuent à la prise de 2 demi-lunes le **9 mars**. Ils passent de là au siège d'**Ypres**.
Après le départ du roi, les *Gardes suisses* demeurent avec le duc de **LUXEMBOURG**, assistent au blocus de **Mons**, et se trouvent à la bataille de **Saint-Denis**, où ils montrent une valeur extraordinaire.
Le 4e bataillon, aidé d'un bataillon du régiment du *Roi*, renverse un corps anglais qui, sorti du **Castiau**, malmenait les dragons de *Fimarcon.*
Les 1er et 2e bataillons, placés dans le défilé et secondé par un escadron de *Varennes-Cavalerie*, arrêtent tous les efforts tentés par le prince d'**ORANGE** pour déboucher.
Le 3e bataillon vient achever ce qu'ils ont commencé, et compléter sur ce point la déroute de l'ennemi. Le major **CLAVEL** périt dans cette bataille.
Rentré à **Paris** après la Paix de **Nimègue**, le régiment des *Gardes suisses* n'en sortit qu'en **1680**, pour accompagner le roi en Flandre, et en **1681** pour le suivre en Alsace.
Le **3 février 1683**, il fut passé en revue par **LOUIS XIV** sur les hauteurs de **Meudon**, et il partit peu après pour la Flandre avec le maréchal d'**HUMIÈRES**, qui était chargé d'assiéger **Courtrai**.
L'année suivante, le régiment assista au siège de **Luxembourg**. Il a fait partie de divers camps de plaisance jusqu'au moment où la guerre reprit sérieusement, par suite de la Ligue d'**Ausbourg**.
La charge de lieutenant-colonel du régiment des *Gardes suisses*, à laquelle le roi attacha une pension de 2.000 livres, portée à 8.000 en **1722**, a été créée le **8 janvier 1689**, en faveur de François de **REYNOLD**, remplacé en **1692** par Maurice **WAGNER**.
Le régiment a servi en Flandre en **1689**. Il eut 3 officiers et 60 soldats tués ou blessa au combat de **Walcourt**.
2 bataillons ont combattu en **1690** à **Fleurus**. Ils occupaient le centre de la 2e ligne, derrière les *Gardes françaises*. L'effort principal de l'ennemi ayant eu lieu sur notre gauche ; le 1er bataillon s'y porta, et contribua beaucoup à enfoncer les troupes alliées. Le major **ALTERMATT** et 22 officiers y furent blessés.
En **1691**, 3 bataillons sont à l'armée du roi, et prennent une part considérable au succès du siège de **Mons**.
La conquête de l'ouvrage à cornes, qui amena la capitulation, fut due à la valeur des deux régiments de la *Garde*, et ce fut en récompense de leurs exploits à ce siège que **LOUIS XIV** accorda le **27 mars**, à perpétuité, le rang de colonel aux capitaines de ces deux corps d'élite.

Quand le roi retourna à **Versailles**, 1 bataillon des *Gardes suisses* l'y accompagna ; les 2 autres continuèrent de servir avec **LUXEMBOURG**, et appuyèrent les efforts de la cavalerie au combat de **Lauze**.
Ce fut cette année, et sur la proposition du Colonel **STUPPA**, qu'on forma des compagnies de Grenadiers dans les régiments suisses. Celui des *Gardes* n'en eut toutefois qu'en **1696**.
En **1692**, les 4 bataillons sont au siège de **Namur**. Après la prise des châteaux, 1 bataillon rentre à **Versailles** avec la Cour ; les 3 autres combattent à **Steenkerque**. Dans cette journée, ils étaient en réserve, derrière les *Gardes françaises* : jaloux de suivre les traces de leurs émules, ils demandent à grands cris à marcher. Les voyant si animés, le capitaine **REYNOLD** proposa de n'aller que l'épée à la main, *comme les Gardes françaises*.
« C'est la meilleure manière ! » répond le lieutenant-colonel **WAGNER** ; et ils s'élancent dans la mêlée, l'épée ou la pique au poing, le fusil en bandoulière, et font un carnage horrible de l'ennemi. Dans cette attaque, les Suisses reprirent aux troupes du prince d'**ORANGE** 6 canons français dont elles s'étaient emparées, et en ramenèrent 10 autres. La perte du régiment fut de 6 officiers et 3 soldats tués, 4 officiers et 30 soldats blessés, ce qui prouve que les officiers ne s'épargnaient pas.
A la grande bataille de **Neerwinden** en **1693**, spectateurs du combat jusqu'à midi, les *Gardes suisses* reçoivent enfin l'ordre d'attaquer les retranchements du village. Ils réussissent à en chasser l'ennemi, après avoir essuyé pendant une heure et demie un feu terrible de canon et de mousqueterie. Le régiment eut ce jour-là 2 lieutenants, d'**ERLACH** et un autre dont le nom s'est perdu, et 68 hommes tués et un nombre double de blessés. Il fit ensuite le siège de **Charleroi**.
Pendant les quatre dernières campagnes de cette guerre, les opérations languissent. En **1694**, une flotte anglaise s'approche des côtes de Normandie et bombarde **Dieppe** et **Le Havre**. Quelques compagnies se rendent à **Rouen** pour parer aux chances d'un débarquement.
En **1695**, les 3 bataillons qui servent en Flandre ouvrent le **12 août** la tranchée devant **Bruxelles**, du côté de la porte de Flandre, et coopèrent au bombardement de cette ville ; un lieutenant y est tué.
Les *Gardes suisses* demeurent à **Tournai** en **1697**, pendant le siège d'**Ath**. En **1698**, ils font partie du camp de **Compiègne**.
WAGNER, de **Soleure**, nommé colonel en **1701**, fut remplacé comme lieutenant-colonel par François-Nicolas-Albert de **CASTELLAS**, du Canton de **Fribourg**.
Au début de la guerre de succession d'Espagne, à la fin de **1701**, 3 bataillons partirent pour le Brabant et occupèrent **Louvain** au nom de **PHILIPPE V**. Cette campagne et la suivante se passèrent sans incident digne d'être cité. En **1703**, les 2 compagnies de grenadiers se trouvèrent au combat d'**Eckeren**, où le Capitaine d'**ERLACH** eut une jambe fracassée. Ce fut cette année que le régiment, qui jusqu'alors avait continué de porter le vieux pourpoint national, prit l'habit ***« à la française »***.
L'uniforme des *Gardes suisses* fut l'inverse de celui des *Gardes françaises*, c'est-à-dire que l'habit fut rouge écarlate, tandis que la doublure, les parements, la veste, la culotte et les bas étaient bleus. Le galonnage et les boutons étaient d'argent comme dans les *Gardes françaises* : les tambours et les trabans seuls eurent l'habit bleu à la livrée du roi. Ce costume éprouva très-peu de variations jusqu'au règne de **LOUIS XVI**.
A cette dernière époque, les *Gardes suisses* avaient le collet de l'habit rouge et des revers bleus galonnés d'argent ; la doublure de l'habit et la culotte étaient blanches ; le col, qui avait remplacé la cravate, était rouge ; les grenadiers portaient le bonnet à poil. Les trabans, particulièrement aux régiments suisses, étaient des hommes d'ordonnance attachés primitivement aux capitaines comme gardiens de la caisse militaire, et qui remplissaient dans le service intérieur et les manœuvres quelques-unes des attributions dévolues aux sapeurs de nos régiments d'infanterie.
En **1704**, les *Gardes suisses* commencent la campagne en Flandre. Après le désastre d'**Hochstedt**, ils vont sur le Rhin recueillir les débris de l'armée battue en Bavière.

Revenus en Flandre en **1705**, ils défendent le **28 juillet** le défilé de **Nodoue** et sauvent par leur vigoureuse résistance **Louvain**, **Lierre**, **Malines** et **Anvers**. Le **19 août**, les grenadiers font des prodiges dans les lignes de **Groëndaël**.
Le **23 mai 1706**, ils combattent à **Ramillies** à côté des *Gardes françaises*. La droite de l'armée était ébranlée et l'ennemi se mettait en mouvement pour achever sa défaite, quand la brigade des *Gardes* se porte en avant et le culbute. Mais elle vient se heurter contre une nouvelle ligne de troupes fraîches, et elle est contrainte à battre en retraite. C'est à ce moment que le chevalier de **ZURLAUBEN**, faisant tête avec ses grenadiers, fut frappé à mort d'un coup de fusil. Le lieutenant **MANNLICH** et 200 soldats tombèrent avec lui.
Les *Gardes* se retirèrent à **Lille** et ils en sortirent au mois d'**août** pour rejoindre le duc de **VENDÔME**.
Ils continuèrent à servir en Flandre sans autre évènement mémorable que le combat d'**Audenarde** en **1708**.
Après des efforts inutiles, écrasés par le nombre, ils sont obligés de reculer, laissant sur le champ de bataille les lieutenants de grenadiers **FEGELY** et **VIGIER**, tués, et le lieutenant-colonel de **CASTELLAS** grièvement blessé.
En **1709**, 2 bataillons partent le **9 mai** de **Paris** et se trouvent à la sanglante journée de **Malplaquet**, où les Alliés payent par le perte de 30.000 hommes la satisfaction de coucher sur le champ de bataille. Parmi les 10.000 morts de l'armée française se trouvait le capitaine **GRAVISET**. Ce fut la dernière action importante de cette guerre à laquelle le régiment ait pris part.
En **1711**, le capitaine d'**AFFRY** se jeta dans **Bouchain** avec quelques compagnies et y fit une belle résistance.
En **1712**, les *Gardes suisses* étaient de l'armée d'observation qui couvrit les opérations des sièges de D**ouai**, du **Quesnoy** et de **Bouchain**.
En **1713**, ils se rendirent en Alsace, couvrirent le siège de **Landau** et demeurèrent en deçà du Rhin pendant que l'armée française prenait **Fribourg**.
Revenus à **Paris** après la Paix de **Rastatt,** ils n'en sont plus sortis jusqu'en **1733**.
La charge de lieutenant-colonel a été donnée le **12 juin 1722** au baron de **BEZENWALD**, de **Soleure**, nommé la même année colonel, puis le **11 décembre 1722** à Henri **LOUIS**, baron de **READING**, de **Bibbereg**, remplacé le **27 septembre 1726** par Robert **MACHEL**, auquel ont succédé, le **23 mars 1736** Rodolphe de **CASTELLAS**, le **16 décembre 1742** le baron de **ZURLAUBEN**, tous deux devenus colonels , enfin le **20 février 1743** Charles-Léonce de **BACHMANN**.

Les difficultés soulevées par la succession au trône de Pologne firent reprendre les armes en **1733**. Les *Gardes suisses* partirent pour l'armée du Rhin et demeurèrent en Alsace pendant le siège de **Kehl**. Le **4 mai 1734**, le régiment prend part à l'attaque des lignes d'**Ettlingen** et arrive le 1er Juin devant **Phillipsbourg**.
Il est chargé de l'attaque du Fort des Hollandais, situé sur la rive gauche du Rhin, et il ouvre la tranchée le **1er juin** devant la tête de pont, sous la direction du prince de **DOMBES**, colonel-général des Suisses. Ce fort est évacué dès le lendemain.
Après la prise de **Philisbourg**, la guerre continuant sur la rive droite du fleuve, le régiment est jeté dans **Spire**, où il passe l'hiver, et en **1735** il garde **Rheinau**. A la fin de cette année, il rentre à **Paris**.

La mort de l'empereur ralluma la guerre en **1741**. La France soutenait le parti de l'Electeur de Bavière.
En **1742**, 2 bataillons des *Gardes suisses* furent employés à la garde des frontières des Pays-Bas ; le 1er occupa **Valenciennes** et le 2° **Douai**.
Au mois d'**octobre**, ces 2 bataillons se réunirent à **Lille** et ils reprirent le chemin de **Paris** en **novembre**.

Dès les premiers jours d'**avril 1743**, 3 bataillons se mettent en route pour le Palatinat et sont cantonnés autour de **Spire** avec d'autres régiments suisses. Le 1er bataillon fut placé à **Roth** et **Oppenheim**, à la garde du pont volant ; le 2e à **Infelden** ; et le 3e à **Weyer**. Quand l'armée passa le Rhin les **4** et **5 juin**, tout le régiment fut rassemblé pour garder les ponts de **Rhein-Durckheim**, un peu au-dessous de **Worms**.
Après différents mouvements dans le Palatinat, les *Gardes suisses* se trouvaient au camp de **Drusenheim**, quand l'ordre arriva de faire prendre aux troupes leurs quartiers d'hiver. Les 1er et 3e bataillons furent placés à **Metz** avec les 1er, 3e, 4e et 6e des *Gardes françaises*, et le 2e à **Verdun** avec les 2e et 5e du même régiment.
En **1744**, 2 bataillons des *Gardes suisses* font partie de l'armée de Flandre.
Ils se trouvent à la prise de **Courtrai** et aux sièges de **Menin** et d'**Ypres** ; à ce dernier siège, la compagnie des Cent-Suisses, qui avait accompagné le roi à l'armée, réclama l'honneur de marcher en tête du régiment, et le **19 juin** elle fournit un piquet qui prit la garde de la tranchée avec les grenadiers du régiment.
Après la prise d'**Ypres**, celui-ci accompagne le roi à Dunkerque et part de cette ville le **19 juillet** pour aller au secours de l'Alsace.
Il se trouve aux affaires d'**Augenheim** et de **Reichewaux**. Le roi ayant voulu assister au siège de **Fribourg**, les *Gardes suisses* qui, en vertu des capitulations, étaient obligés de suivre partout le roi et le dauphin, franchissent le Rhin le **11 octobre** et servent au siège. Le **7 novembre**, ils prennent possession de la porte du faubourg du Midi. Quelques jours après, ils se rendent à **Neubrisach** et de là à **Paris**.
En **1745**, une ordonnance du **6 janvier** augmente chaque compagnie de 35 hommes, et le régiment est partagé en 4 bataillons de 705 hommes, ou 3 compagnies de 235 hommes.
Le principal effort de la guerre fut cette année porté en Flandre. 3 bataillons des *Gardes suisses* arrivèrent à **Valenciennes** le **22 avril**.
Le **29**, ils campaient devant **Tournai**. Le **9 mai**, ils arrivaient dans la plaine de **Fontenoy**, marchant à la rencontre de l'armée anglo-hollandaise. Le surlendemain, on en venait aux mains.
Dans cette fameuse journée, le régiment était placé en première ligne à la gauche de la Brigade d'*Aubeterre*.
2 bataillons étaient appuyés au coin du bois du Barry, avec 4 pièces de canon devant leur front ; une redoute s'élevait en avant du 2e bataillon. Le 3e était en réserve au-dessous de Calonne, pour couvrir le quartier du roi.
Après 4 ou 5 heures de canonnade, les Anglais tentèrent vainement de s'emparer de la redoute défendue par les Suisses. Les Hollandais n'avaient pas été plus heureux dans leurs attaques sur le village de **Fontenoy**. Cependant, le général ennemi cherchait, avec une masse de 16.000 hommes, à pénétrer entre ces deux obstacles. Pendant que cette masse se jetait sur les *Gardes françaises*, un corps considérable attaquait les *Gardes suisses* et les troupes qui étaient avec eux près du bois de Barry. Les grenadiers suisses postés en avant demeurèrent inébranlables : des 7 officiers qui les commandaient, 4 furent mis hors de combat.
Enfin, après deux tentatives infructueuses, l'ennemi lâcha prise, et bientôt sa redoutable colonne elle-même se dissipa sous les efforts réunis de toute l'armée française.
La perte du régiment à **Fontenoy** fut de 300 hommes tués ou blessés. Le lieutenant de grenadiers **ESCHER** fut le seul officier tué.
Les *Gardes suisses* retournèrent aussitôt dans les tranchées de **Tournai**, où le lieutenant **GREMION** fut mortellement frappé. Les grenadiers repoussèrent une sortie le **4 juin** au siège de la citadelle. Après la capitulation, le régiment suivit le roi à **Gand**, **Bruges** et **Alost**, et après le départ du roi pour Paris, il entra au camp de **Liploo** qui couvrait le siège d'**Ath**.
La campagne de **1746** fut stérile pour les *Gardes*. Ils assistèrent à la bataille de **Raucoux** sans brûler une amorce. Il en fut de même en **1747** à **Lawfeld**.

En **1748**, ils coopérèrent plus activement à la prise de **Maëstricht**. L'enseigne **ROUGE** et une vingtaine de soldats y périrent. Après la prise de cette place, le régiment demeura en garnison à **Bruxelles** jusqu'au mois d'**août**.
Il revint alors à **Paris**, et le **15 novembre** il subit une réduction de 15 hommes par compagnie, et une nouvelle réduction de 10 hommes le **10 novembre 1750**.
La charge de lieutenant-colonel a été donnée au comte d'**AFFRY**, depuis colonel, le **11 avril 1746**. Cet officier a été remplacé le **25 août 1767** par Joseph-Victor-Pierre, baron de **BEZENWALD**, et celui-ci le fut le **19 juin 1791** par Frédéric, baron de **MAILLARDOZ**.
Ainsi que les *Gardes françaises*, les *Gardes suisses* demeurèrent inactifs pendant les premières campagnes de la guerre de Sept Ans.
En **1757**, 2 bataillons furent dirigés vers l'Ouest à cause des mouvements d'une flotte anglaise, mais ils n'allèrent que jusqu'à Blois. En **1758**, 2 bataillons, pour un motif analogue, allèrent s'établir à **Aire**. Il en fut de même en **1759**, et cela donna l'occasion à quelques volontaires de s'embarquer à **Dunkerque** sur l'escadre du capitaine **THUROT** et de courir les chances de cette malheureuse expédition d'Irlande.
Au mois d'**avril** de cette même année, 2 bataillons furent envoyés à l'armée d'Allemagne. Ils ont pris part au siège de **Meppen**, aux combats de **Corbach** et de **Sachsenhausen**, à la prise de **Cassel**, enfin à toutes les actions où ont figuré les *Gardes françaises*.

Le Règlement du **1er juin 1767** a donné aux *Gardes suisses* l'organisation suivante :
4 bataillons de 4 compagnies (3 de fusiliers, 1 de grenadiers),
Le 1er bataillon, qui comprenait la compagnie générale , comptait 618 hommes, les 3 autres 581, et la force totale du corps montait à 2.415 hommes.
L'Etat-Major se composait de :

- *1 colonel*
- *1 lieutenant-colonel*
- *1 major sans compagnie*
- *4 aides-majors*
- *5 sous-aides-majors*
- *2 enseignes par bataillon*
- *1 auditeur général des Bandes Suisses*
- *1 grand juge*
- *1 secrétaire-interprète*
- *4 adjudants*
- *3 aumôniers*
- *1 maréchal*
- *1 aide-maréchal des logis*
- *1 médecin*
- *4 chirurgiens*
- *1 tambour-major*
- *1 commissaire des vivres*
- *8 prévôts.*

La **Compagnie de Fusiliers** avait :

- *1 capitaine*
- *2 lieutenants*
- *2 sous-lieutenants*
- *6 sergents*
- *2 fourriers*
- *12 caporaux*
- *12 appointés*
- *6 tambours*
- *132 fusiliers.*

Ancestrami

La **Compagnie de Grenadiers** avait :

- *1 capitaine*
- *2 lieutenants*
- *1 sous-lieutenant*
- *2 sergents*
- *1 fourrier*
- *4 caporaux*
- *4 appointés*
- *1 tambour*
- *40 grenadiers*.

Pendant les années qui suivirent, les deux régiments des *Gardes* vécurent la même vie et subirent les mêmes impressions.

Aussi, lorsque vint la Révolution, la Cour ne trouva-t-elle qu'un faible appui dans le Régiment des Gardes Suisses.

En **1789**, le colonel d'**AFFRY** n'était plus qu'un vieillard, très-aimé et très-respecté de ses soldats, mais depuis longtemps soumis à l'influence du lieutenant-colonel de **BEZENWALD**. Avec un homme tel que **BEZENWALD**, il est vraiment étonnant qu'une guerre à mort ne se soit pas déclarée entre les deux corps d'infanterie de la *Maison du Roi*, ce qui n'aurait pu qu'accélérer l'œuvre de dissolution de la monarchie, et l'on ne peut expliquer cette heureuse circonstance que par l'affection naturelle que se portaient les deux régiments qui, depuis 170 ans, avaient partagé les mêmes dangers et la même gloire, et par une certaine sagacité helvétique qui instruisait les républicains suisses à ne point se mêler, sans y être contraints, aux luttes intestines de notre pays.

La conduite des *Gardes suisses* fut, en effet, pleine de prudence et de modération jusqu'au **10 août 1792**, où ils combattaient pour remplir les obligations des traités en vigueur et pour leur propre défense, et où beaucoup d'entre eux devinrent les victimes de la colère populaire.

Le **12 juillet 1789**, les *Gardes suisses* qui, depuis quelque temps, étaient consignés dans leurs casernes, comme les *Gardes françaises*, furent conduits dans les Champs-Elysées et rangés en bataille sur la Place **LOUIS XV**, pour appuyer le régiment de cavalerie *Royal-Allemand*, chargé de refouler la manifestation à laquelle les *Gardes françaises* prêtaient leur concours.

Les *Gardes suisses* restèrent spectateurs impassibles de la mêlée qui eut lieu au débouché de la rue Royale, et le soir ils se retirèrent à **Versailles**, où jusqu'à la fin de **septembre** ils partagèrent le service du château avec la *Garde nationale* de cette ville. Ce fut surtout pendant ce temps que tous les moyens de séduction furent employés auprès d'eux, pour s'assurer leur concours absolu. L'appel à **Versailles** du régiment de *Flandre* pourrait être regardé comme une preuve que l'on ne comptait pas beaucoup sur eux.

Dans les affreuses journées des **5** et **6 octobre**, ils montrèrent la même impassibilité qu'au **12 juillet** sur la Place **LOUIS XV**. Placé en réserve dans la cour du château, le régiment assista, comme le régiment de *Flandre* posté en dehors des grilles, à l'arrivée des Parisiens et laissa passer le flot. Il accompagna ensuite le roi à Paris et prêta le serment civique.

En cela, il fut le premier de tous les corps de l'armée, car les *Gardes françaises* n'en faisaient pas partie.

En **avril 1790**, des querelles de cabaret, sans caractère politique, s'engagèrent entre les Chasseurs des Barrières, provenant des *Gardes françaises*, et le détachement du régiment caserné dans la rue Grange-Batelière.

Il se trouva un Suisse qui frappa un chasseur d'un coup de sabre par derrière : cet assassinat méritait la peine de mort, et le tribunal de la compagnie à laquelle appartenait ce misérable, la prononça le **5 mai**. L'exécution allait suivre immédiatement le jugement ; le coupable était déjà sur le lieu du supplice, lorsque plusieurs officiers de la *Garde nationale* se réunirent pour demander sa grâce. Elle leur fut accordée, et cet évènement donna lieu à la correspondance

suivante qui prouve qu'à cette époque il n'existait aucune animosité entre les Suisses et la population de Paris.
Le jour même, le colonel d'**AFFRY** écrivait au Maire :
*« Monsieur, le régiment des Gardes suisses, aussi sensible qu'il doit l'être à l'humanité avec laquelle M. le marquis de **LAFAYETTE** et la Garde nationale de Paris ont demandé à M. de **RIEDMATTEN**, commandant la compagnie Générale, la grâce du coupable qui a fait l'objet du conseil de guerre de ce matin, m'a prié de vous faire part de la grâce que le coupable a obtenue à cette considération et de la sentence qui le condamnait au supplice qu'il avait mérité.*
Tout ce qui s'est passé à cette occasion de la part de la Garde nationale mérite tant d'éloges et de reconnaissance de notre part, et a été si bien senti, que j'ose vous assurer que le vœu général du régiment est de mettre tout en usage pour vivre avec la plus grande concorde avec les troupes de la Garde nationale, et comme nous désirons infiniment que personne n'en puisse douter, je vous demande, si vous le jugez à propos, de faire insérer dans une feuille publique la traduction fidèle de la sentence, certifiée par la signature du Grand Juge, que je joins ici, etc… ».

Le lendemain, **BAILLY** répondit au colonel par une lettre qui commence ainsi :
« La Ville de Paris, Monsieur le comte, connaissant parfaitement l'attachement inaltérable du régiment que vous commandez, elle n'oubliera jamais que c'est à la fidélité des Suisses que, dans les moments où l'insurrection pouvait être à craindre, la défense du Trésor public a été confiée ; que c'est en grande partie à leur courage que Paris a dû la conservation de ces subsistances dans ces temps où la famine était, pour ainsi dire, à ses portes ; elle n'oubliera pas que le régiment des Gardes suisses est la première troupe qui a prêté serment en présence de la Commune, et ce serment, prononcé par une Nation dont la fidélité est la principale vertu, était garant de tout le patriotisme que votre régiment a depuis développé, etc… ».

Le comte d'**AFFRY** ne se démentit point dans une circonstance difficile.
Le **21 juin 1791**, **Paris** apprit avec stupeur que le roi et sa famille étaient partis. Le vieux colonel se rend aussitôt à l'Assemblée nationale, et vient l'assurer de son concours.
« *M. d'**AFFRY***, dit le Président, *que son grand âge empêche de se faire entendre, vient exprimer sa fidélité et celle de son régiment à l'Assemblée nationale, et protester qu'il n'obéira qu'à ses ordres, qu'il se regarde, non comme étranger, mais comme officier français et qu'il se fera un devoir de mourir pour sa Patrie ».*
Cette honorable et sage conduite du régiment fut appréciée par les législateurs. Aussi, lorsque, dans sa séance du **15 septembre**, l'Assemblée demanda un nouveau règlement sur les troupes suisses, elle exprima son désir que le régiment des *Gardes suisses* fût maintenu sur son ancien pied.
Mais les évènements marchaient vite, et la position du corps devenait de jour en jour plus fausse. Le **25 avril 1792**, les postes des Tuileries s'étaient vus dans la nécessité de repousser par la force une masse d'hommes qui voulaient pénétrer dans le jardin malgré les consignes.
Le **27 mai**, des gardes, égarés par les menées de quelques officiers, s'étaient gravement compromis, dans un cabaret de **Neuilly**, par des manifestations d'un royalisme outré et hors de saison.
Enfin, au mois de **juillet**, lorsque les régiments en garnison à **Paris** reçurent l'ordre de se rendre aux frontières, le comte d'**AFFRY** réclama pour que 2 bataillons de son régiment restassent, suivant les termes des capitulations, pour la garde du roi. Cette réclamation fut mal reçue par l'Assemblée : on se demandait à quoi servait ce corps, lorsque le roi avait une Garde constitutionnelle.
L'Assemblée décréta donc que tout le régiment partirait, consentant toutefois, par un reste d'égards pour M. d'**AFFRY**, à ce que 2 bataillons demeurassent en garnison à **Cambrai**, et détachassent 300 hommes dans le département de l'Eure, pour continuer à assurer la circulation des grains. M. d'**AFFRY**, mal inspiré cette fois, chercha tous les moyens d'éluder

ces ordres. Pour gagner du temps, il fit de nouvelles protestations, alléguant que l'éloignement des bataillons, contraire aux usages admis, pourrait nuire au succès des négociations alors entamées avec les Cantons pour de nouvelles capitulations.
Enfin, au **10 août**, le régiment était encore tout entier à **Paris**, excepté 300 hommes qui s'étaient mis en route le **7** pour **Evreux**. Il eût mieux valu pour tout le monde que le colonel, moins préoccupé de la préservation des formes et des termes de vieilles pièces diplomatiques, désormais sans valeur, surtout depuis la prestation du serment civique, eût envisagé nettement le côté pratique de la situation et eût obéi au décret de l'Assemblé et aux ordres du Ministre de la Guerre.
Les ultra-révolutionnaires attribuèrent nécessairement à de tout autres motifs les démarches du colonel, et en conçurent une vive irritation contre les *Gardes suisses*.
Aussi furent-ils impitoyables pour eux dans la funèbre journée qu'il nous reste à raconter. L'Assemblée nationale, inquiète des menaces qui retentissaient de toutes parts, fit tout ce qu'elle put pour les sauver.
Dès la veille, sur la proposition de **BAZIRE**, elle décréta que les Suisses et autres étrangers étaient sous la sauvegarde de la loi et des vertus hospitalières de la Nation.
Le colonel d'**AFFRY**, qu'on désirait mettre à l'abri des violences, fut enlevé par des *Gardes nationaux* et renfermé dans l'Abbaye.
Malgré ces précautions, les évènements du lendemain furent horribles. Dans la nuit du **9** au **10**, les postes de Tuileries avaient été doublés, et le roi avait, dit-on, formellement défendu aux Suisses de tirer. A défaut de preuves écrites de cette défense, on doit y croire, car elle est tout à fait dans le caractère débonnaire de ce prince infortuné.
On s'accorde à reconnaître qu'au moment où les colonnes populaires arrivèrent sur la Place du Carrousel, les Suisses cherchaient à faire comprendre, en agitant leurs bonnets, qu'ils n'étaient point hostiles et qu'ils criaient : *« Vive la Nation ! »*
La porte de la grille fut ouverte, et l'on vit des Suisses se mêler aux Marseillais. A ce moment, des coups de feu partirent des fenêtres du château, et l'on reconnaît à travers la fumée l'habit rouge des Suisses ? …
Par qui et pourquoi ces coups de feu avaient-ils été tirés ? …
On ne la saura jamais avec les interprétations diverses et passionnées qui se sont produites. A peine cette lutte imprudente ou coupable est-elle engagée, que les Fédérés marseillais et bretons se précipitent vers le Palais et, bravant le feu roulant du grand escalier, pénètrent jusqu'au jardin.
Les Suisses mettent bas les armes, mais il y avait eu du sang répandu, et la fureur des assaillants était à son comble. Les malheureux Suisses sont poursuivis de chambre en chambre, d'étage en étage ; on les massacre partout où on les rencontre. La *Garde nationale* fait de vains efforts pour les sauver : 80 environ, qu'elle avait pris sous sa protection, étaient dirigés sur l'Hôtel de Ville ; un cri atroce se fait entendre, ce cri si souvent hurlé depuis par des scélérats et répété par des imbéciles : *« Vengeance ! Ils ont égorgé nos frères !! »*.
On ne peut les soustraire à la rage des lâches. 60 autres avaient été recueillis dans le local des Feuillantines ; quelqu'un affirme, qu'étant formés sur la terrasse du jardin, ils avaient déchargé leurs armes en l'air aux cris de : *« Vive la Nation ! »*.
Cette affirmation les arrache à la mort. On les conduit à l'Assemblée où ils jurent d'être fidèles au peuple.
D'autres encore furent sauvés, lorsque la première effervescence fut calmée, et les Marseillais eux-mêmes, rassasiés de carnage, les couvrirent de leur protection.
Ceux qui étaient à **Versailles**, à **Saint-Cloud** et à **Rueil**, démoralisés par l'épouvantable catastrophe qui tombait sur le régiment, livrèrent leurs officiers. Ces infortunés, conduits à l'Abbaye, périrent presque tous dans les abominables journées des **2** et **3 septembre**.
Les égorgeurs respectèrent pourtant les cheveux blancs du vieux d'**AFFRY**, qui fut reconduit chez lui en triomphe *par le peuple* !
Bizarre anomalie !

Le major de **BACHMANN**, honnête et brave militaire, venait d'être décapité par ces mêmes hommes !
Un seul officier, d'**ERLACH**, capitaine de la compagnie colonelle, avait eu la chance de trouver la mort dans la courte lutte du **10 août**.
Ainsi finit le régiment des Gardes Suisses.

Le **12 août**, le drapeau colonel, qui avait été ramassé par **LANGE**, Fédéré de **Nancy**, fut présenté à l'Assemblée, qui décréta qu'il serait suspendu aux voûtes du *Temple de la Liberté.*
Le **28 avril 1793**, le Conseil municipal de **Rueil** apporta à la Convention 6 drapeaux des *Gardes suisses*, trouvés dans le jardin de la caserne, enfouis à 15 pieds de profondeur.
Dans sa séance du **20 août 1792**, l'Assemblée, sur le rapport de **BRISSOT,** avait décidé que
« Les régiments suisses et alliés de la Suisse, actuellement au service de la France, cesseraient d'y être, et que le pouvoir exécutif serait chargé de témoigner aux Cantons helvétiques, au nom de la Nation française, la reconnaissance pour les services par eux rendus dans les armées françaises ».
Ces dispositions étaient suivies d'autres articles empreints d'une grande générosité, et qui engagèrent la plupart des soldats suisses à entrer dans les rangs de nos bataillons.
Enfin, le **17 septembre**, parut le décret suivant :
« L'Assemblée nationale, considérant que la satisfaction qu'elle a témoignée et qu'elle réitère, au nom de la Nation, du service des régiments suisses, et l'intention qu'elle a notifiée de continuer de vivre avec la Nation suisse en bonne intelligence et en bon voisinage, ne peuvent faire regarder le licenciement et le désarmement de ces régiments que comme une mesure nécessitée par les circonstances du nouvel ordre de choses établi en France, et par la pénurie trop certaine d'armes, renvoie les réclamations des Régiments suisses au pouvoir exécutif, à l'effet de négocier avec la dignité et la générosité convenables, soit les indemnités qui peuvent résulter du licenciement, soit pour le prix des armes, sauf la ratification du Corps Législatif ».

A peu de distance de **Lucerne,** un monument a été consacré à la mémoire des Suisses tombés dans la journée du **10 août**.
Sur la face verticale d'une roche, dont le pied est rendu inaccessible par les eaux d'un petit lac, un sculpteur de Constance, M. **AHORN**, a creusé une grotte de 15 mètres de largeur, sur 9 mètres de hauteur, dans il a taillé, d'après le modèle de l'illustre **THORNWALDEN**, un lion colossal, couché et mourant, cherchant encore à protéger un écusson fleurdelisé.
Au dessus de la grotte, on lit cette inscription :

Helvetiorum virtuti

Le fronton d'une chapelle funéraire élevée près de la porte, ces mots :

Invictis pax

Ce monument, d'un effet sublime et poétique, est digne de perpétuer le souvenir de la valeur et de la fidélité des Suisses au service de la France.

Le régiment des *Gardes suisses* avait 12 drapeaux, un par compagnie. Le drapeau colonel était entièrement blanc, les autres avaient la croix blanche, et chaque quartier présentait 4 flammes ondées, bleu turquin, aurore, noir et rouge, convergeant vers le centre du drapeau.
Ces flammes rappelaient les couleurs des cantons catholiques qui participaient au recrutement du corps.
La compagnie générale avait aussi un drapeau blanc, et le colonel-général des Suisses et Grisons, comme celui de l'infanterie française, portait, derrière l'écu de ses armes, 6 drapeaux blancs en sautoir, le fer de la pique en fleur de lis.
